

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société le Coin du Marquage et de son client dans le cadre de la vente des marchandises et de services suivants : adhésifs personnalisés, textiles personnalisés ou non, objets publicitaires, documents imprimés (cartes de visites, flyers, pochettes...). Toutes marchandises personnalisées, ne sera ni repris, ni échangé.

Toute prestation accomplie par la société le Coin du Marquage implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

2. PRIX

Les prix des marchandises et services vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande. La société le Coin du Marquage s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

3. RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société le Coin du Marquage serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

4. ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5. RELATIVE AUX LITIGES

Aucune réclamation ne sera acceptée au-delà d'un délai de 8 jours à compter de la réception des marchandises ou du service. La réclamation devra être faite par courrier ou par email à l'adresse suivante : Le coin du marquage, 97 rue Ferdinand de Lesseps, ZAC de la Fouquetière ou lecoindumarquage@gmail.com

6. DROIT D'AUTEUR ET DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les créations génèrent des droits d'auteur régis par le Code de la propriété intellectuelle. Certains produits tels que les images et les chartes graphiques sont vendus avec un droit d'utilisation personnel qui interdit au client de procéder à toute cession, copie ou diffusion en public autres que celles prévues par la législation en matière de propriété et du droit à l'image. La création, objet de la commande, ne peut être exploitée que dans les conditions définies à la dite commande.

Le coin du marquage se réserve le droit d'utiliser les créations à des fins promotionnelles.

Tous les documents remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société seule titulaire des droits de

propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande.

Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte aux droits de propriété

industrielle ou intellectuelle de notre société et s'engagent à ne les divulguer à aucun tiers. Toute reproduction totale

ou partielle est interdite.Clause n° 6 : Droit d'auteur et propriété intellectuelle

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement bancaire
- soit par espèce

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

8. RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société le Coin du Marquage une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Si des conditions particulières de paiement ont été consenties, ces conditions deviendront caduques immédiatement en cas de retard de règlement.

9. CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, il doit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société le Coin du Marquage.

10. GARANTIE CONTRACTUELLE

Pour pouvoir bénéficier de la garantie des produits, il convient impérativement de conserver la/les factures d'achat. Le client est tenu de vérifier dans tous les cas la conformité au contrat de la marchandise livrée. Les erreurs éventuelles sont à la charge du client à partir du moment où il a déclaré la marchandise prête à l'impression et/ou à la fabrication, dans la mesure où il ne s'agit pas d'erreurs survenues pendant la fabrication qui suit cette déclaration ou d'erreurs qui pouvaient être reconnues. Il en est de même pour toute autre déclaration de disposition de la part du client.

Les défauts éventuels doivent être déclarés par écrit immédiatement, à savoir dans les 7 jours qui suivent leur apparition. Les défauts cachés qui n'ont pas été trouvés lors de l'inspection immédiate, doivent être revendiqués dans les délais légaux de garantie. Les reproductions de couleurs, dans toutes les techniques de fabrication, peuvent engendrer des petites tolérances par rapport à l'original qui ne peuvent cependant donner lieu à des réclamations.

Il en est de même pour la comparaison entre des modèles tels que des épreuves et des impressions, même si elles sont fabriquées par nous, et les produits finaux. La signature du bon de livraison atteste de la conformité des produits livrés et / ou installés (sauf mentions spécifiques sur le bon de livraison). Aucune réclamation ne pourra être formulée par la suite. La garantie des produits varie selon les matières, les supports et les usages. Tout décor qui n'aura pas été posé par nos soins ne bénéficiera d'aucune garantie de stabilité ou de durée. Nous ne sommes pas responsables dans le cas de dégâts causé par la météo ou tout évènement indépendant de notre volonté. Dans ce cas, vous devrez établir une déclaration à votre assurance afin qu'elle prenne en charge les remises en état.

Pose d'adhésifs sur véhicules

Microperforé: 2 mois à partir de la date de pose par nos soins.

Adhésifs: 12 mois à partir de la date de pose par nos soins.

Covering et semi covering: 12 mois à partir de la date de pose par nos soins.

Impression numérique : 6 mois à partir de la date de pose par nos soins.

Dans tous les cas, ne pas nettoyer la carrosserie du véhicule pendant trois semaines.

Pose d'adhésifs sur autres supports

Adhésifs et impression numérique: 6 mois à partir de la date de pose par nos soins

Décoration de vitrines : 3 mois à partir de la date de pose par nos soins

12. LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition à l'atelier à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les trois jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR. De plus tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours ouvrés de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article L 133-3 du code du commerce, et dont la copie sera adressé simultanément à notre société, sera considéré comme accepté par le client.

13. FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société le Coin du Marquage ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nantes